



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 07 MARS 2018

Délibération N° 181 002

COMPOSITION DU BUREAU

Le Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Établissement,

Vu le règlement institutionnel adopté lors du conseil d'administration du 23 juin 2015,

Vu la délibération n°15/016 du conseil d'administration du 23 juin 2015, fixant la composition du bureau,

Est élu pour siéger au bureau de l'EPFL,

- M. SADOCCO....., en remplacement de M. Jean-Pierre LIOUVILLE

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

Vu et approuvé

Le 15 MARS 2018

Le Préfet de région
Pour le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY